CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQU CENTRE-SUD

Service de la programmation

Conseil scolaire Viamonde

Formulaire d'inscription - Programme d'éducation coopérative, session d'été 2015

Renseignements de l'élève	
École : _____ Adresse : _____ _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____	Nom : _____ Adresse : _____ _____ Téléphone : _____ Date de naissance : jour / mois / année Année d'études en 2014-2015 : _____ NISO : _____

Parents / tuteurs	
Père	Mère
Nom : _____ Adresse : même que l'élève _____ _____ Téléphone (jour) : _____ Adresse courriel : _____	Nom : _____ Adresse : même que l'élève _____ _____ Téléphone (jour) : _____ Adresse courriel : _____

Détails sur le stage

***à noter : Le stage d'éducation coopérative d'été doit être confirmé par l'enseignant d'éducation coopérative de l'école d'origine de l'élève avant le 30 mai 2015.**

- ❑ **Cours de 1 crédit (110 heures)** début : 2 juillet fin : 24 juillet 2015 en fonction du nombre d'heures complétées (7 à 8 heures par jour)
- ❑ **Cours de 2 crédits (220 heures)** début 24 juin (préplacement en soirée) fin : 31 juillet en fonction du nombre d'heures complétées (7 à 8 heures par jour)
- ❑ **Je suis un élève MHS.** Secteur économique de la MHS _____

Veuillez annexer un relevé de notes à jour.

Cours connexe (titre et code de cours) : _____

Titre et code CNP de l'emploi: _____

❑ **Forme d'apprentissage par l'expérience : ❑ éducation coopérative ❑ PAJO**

Horaire du stage :

Date de début : _____ Date de fin : _____

Heures de travail : de _____ am/pm à _____ am/pm

❑ **lundi** ❑ **mardi** ❑ **mercredi** ❑ **jeudi** ❑ **vendredi** ❑ **samedi** ❑ **dimanche**

Informations sur l'employeur

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel _____ @ _____

Nom de l'enseignant/e d'éducation coopérative : _____

Signature : _____

Approbation

Le parent/tuteur comprend que l'élève doit :

- Respecter les normes de santé et de sécurité lors de son stage de formation;
- Passer, au besoin, une entrevue avec le comité d'admission du programme d'éducation coopérative;
- Assister et compléter les heures requises pour les composantes scolaires et pour le stage de formation;
- Remettre les assignations demandées par le coordonnateur ou la coordonnatrice du programme d'éducation coopérative;
- Signaler toute absence au coordonnateur ou à la coordonnatrice du programme d'éducation coopérative ainsi qu'à l'employeur;
- Faire l'objet d'une assurance par la commission des accidents du travail par l'entremise du ministère de l'Éducation en stage de formation uniquement;
- Se mériter les crédits uniquement après avoir terminé avec succès les composantes scolaires (préparation au monde du travail, santé et sécurité, intégration, projet final.) et le stage;
- Continuer à respecter les règles de conduite établies par les écoles pendant l'année scolaire.
- Accepter que son relevé de notes soit disponible aux fins de consultation.

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Conformément à la loi sur l'accès à l'information, en vigueur depuis le mois de janvier 1991, la présente information est fournie avec le consentement d'un parent/tuteur, si l'élève a moins de 18 ans. La signature de l'élève et du parent/tuteur fait foi de leur consentement à la divulgation de cette information dans le cadre du programme d'éducation coopérative.

De plus, l'utilisation de photos dans toute documentation du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud est autorisée.

Signature de l'élève	Signature de la direction
Signature d'un parent / tuteur	